

Déplacement de crédits

Le conseil municipal

a adopté les déplacements de crédits suivants en 1953

ch. V. Entretien des voies urbaines : 23662

ch. VII Eau 2226

ch. IX art. 1. Entretien des écoles primaires 2962

Entretien pour services d'assistance : 38060

R.M.C. 4530

Service vicinal 18550

Travaux des communes 110